

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 juillet 2008**  
~~~~~

**Zone d'aménagement concerté « La Garrigue » à Saint André de Sangonis –  
Définition du périmètre de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire**

**N° 3 - Rapport page 6**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 juillet 2008, à Gignac à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents :** M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. PALOC Eric - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - M. DOUYSET Bernard - Mme BRIBES Estelle - M. CADARS Cyrille - M. CADILHAC Jean-François - M. CAUMEL Bernard - Mme COMBES Caroline - Mme DEJEAN Anne-Marie - Mme DELVAL Valérie - M. DURET Jean-Pierre - M. FABRIE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - M. GALABRUN Jacky - Mme GALVEZ Fabienne - M. GASTAN François - M. GREZES Frédéric - M. LAMONT Didier - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SIEGEL Robert - M. TOURET Jean-Louis - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. VENTURE Jean-Pierre - M. YVANEZ André - M. CALAS Alain

Absents ou excusés : **Absents ou excusés :** Mme BEDES Marie-Claude - Mme CONTRERAS Sylvie - M. CORBEAU Eric - M. DEJEAN Maurice - Mme DELONCA Hélène - M. HENRY Marc - M. JEREZ Bernard - M. LASSALVY Christian - M. REQUIRAND Daniel - M. SIDERIS André - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur** le rapport du Président,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 mars 2007 définissant le périmètre de la ZAC Les Garrigues à St André de Sangonis,

**Considérant** qu'il est opportun de demander au Préfet de l'Hérault de mettre en œuvre la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du parc d'activités La Garrigue à Saint André de Sangonis,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **de définir** le périmètre d'utilité publique et d'enquête parcellaire de la ZAC « La Garrigues » à St André de Sangonis, constitué des parcelles suivantes : section D numéros 384, 385, 386, 383, 382, 799, 1538, 1539, 1537, 1647, 684, 394, 1348, 395, 396, 397, 1768, 1767, 599, 600, 585, 601, 610, 1009, 602, 603, 612, 611, 613, 614, 687, 615, 1008, 608, 607, 606, 604, 605, 1457, 1456, 617

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 74 le 24 juillet 2008  
Publication le 24 juillet 2008  
Notification le 24 juillet 2008  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le 24 juillet 2008  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

